2026/016

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260320-2026_016-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de La Chapelle de Brain**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 12 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité** |
| Pour : 12<br>Contre : 0<br>Abstention : 3 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 20/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : FONTAINE VILLERIO Virginie, GUEMENE Laurence, HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MEHA Déborah, MOREL Nathalie, MM : BISSON Benoit, DANET Tony, DAVAL Rodolphe, KERAVEL Bruno, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAUVIN-GEFFLOT Emilie à Mme MOREL Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Nathalie

## 2026/016 – Détermination des indemnités de fonction au maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2123-23, les communes sont tenues d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi.

Les indemnités de fonction brutes mensuelles des maires suivent ainsi le barème suivant :

| Population (Nombre d'habitants) | Taux (Taux maximal en % de l'indice terminal) | Indemnité brute |
|---|---|---|
| De 1000 à 3499 | 55,7 % | 2289.56 |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

Secrétaire de séance
Mme MOREL Nathalie

| Publicité des actes de la commune par publication papier le |
|---|
| |